

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, session 2023

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, au titre de l'année 2023 :

Monsieur PERAUD Alexandre, pr 1c, président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Monsieur VALAT Stéphane, igr, vice-président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame FALLERI VIALARD Sophie, attachée principale d'administration de l'état, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine, Bordeaux.

Madame CADILHAC GALLERENT Nathalie, attachée principale d'administration de l'état, Université de la Rochelle, La Rochelle.

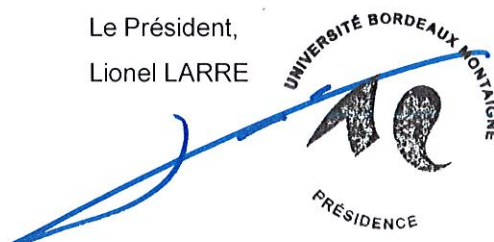
Madame DELARCHAND Violaine, ingénieure d'études hors classe, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur MAMMAR Hamid, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Pessac, le 18 septembre 2023

Le Président,
Lionel LARRE



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE